

Nombre de Membres du comité :  
65

Nombre de Membres en fonction :  
65

Nombre de Présents : 34


Nombre de Pouvoirs : 9

Nombre de suffrages exprimé : 43  
**Oui : 43**

Objet de la Délibération :  
**Approbation du Compte de Gestion  
de l'exercice 2023**

Date de la convocation :  
**8 mars 2024**

|   |
|---|
| Envoyé en préfecture le 26/03/2024        |
| Reçu en préfecture le 26/03/2024          |
| Publié le                                 |
| ID : 045-200079903-20240321-DELIB92024-DE |



Séance du 21 mars 2024

L'an deux mille vingt quatre et le 21 mars à 17 heures 30  
le comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par  
la loi, à **CHAMBON-LA-FORET** sous la Présidence de Madame Monique  
BEVIERE

**Etaient présents :**

**MMES** AUVRAY Chantal, BARDON Annick, BARRAULT Brigitte, BEVIERE  
Monique, CHARVIN Evelyne, COQUIL Corinne, DAUVILLIERS Delmira,  
DOUELLE Nadine, HERBLOT Marie-Claude, LEVEQUE Marie-Claire, LEVY  
Véronique, PAILLOUX Patricia, PILLAVOINE Aude, RAGOBERT Catherine

**MM** BACHELET Raynald, BERCHER Fabien, BERTHELOT Michel, BRUNEAU  
James, CHAMBRIN Michel, CHANCLUD Dominique, CHOFFY Patrick, CITRON  
Olivier, DUJARDIN Jean-Louis, DUVERGER Thibaud, GUERINET Patrick,  
LAROCHÉ Pierre, MASSON Michel, PETIOT Pierre, PIERQUIN José,  
POINCLOUX Daniel, RIVIERE William, ROUSSEAU Pierre, VERNEAU Philippe,  
VICECONTI Pierre

**Pouvoirs :**

M. BARJONET Thierry donne pouvoir à M. GUERINET Patrick  
M. BOURGEOIS Martial donne pouvoir à M. ROUSSEAU Pierre  
M. BUIZARD-BLONDEAU Maxime donne pouvoir à Madame BEVIERE Monique  
M. EUVRARD Didier donne pouvoir à M. CITRON Olivier  
M. GAURAT Hervé donne pouvoir à M. LAROCHÉ Pierre  
M. LEOTARD Alexandre donne pouvoir à Mme PILLAVOINE Aude  
M. MANGEANT Jean-Claude donne pouvoir à Madame LEVY Véronique  
M. PICAULT Antoine donne pouvoir à M. BRUNEAU James  
Mme RIVAULT Corinne donne pouvoir à M. RIVIERE William

**Secrétaire de séance : M. Raynald BACHELET**

Le Comité Syndical du PETR Beauce-Gâtinais en Pithiverais,

Vu les statuts du PETR Beauce Gâtinais en Pithiverais,

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2023, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par Mme la Trésorière accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que Mme la Trésorière a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations sont régulières,

1 – Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

2 – Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.

**DÉCIDE**

**Article unique :** Le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par Mme la Trésorière pour le PETR Beauce Gâtinais en Pithiverais, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Certifié conforme au registre des délibérations,



La Présidente,

Monique BEVIERE

**Certifie exécutoire compte tenu de sa transmission en Préfecture le 26 mars 2024 et de sa publication le 26 mars 2024 (la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication).**

Envoyé en préfecture le 26/03/2024

Reçu en préfecture le 26/03/2024

Publié le

ID : 045-200079903-20240321-DELIB92024-DE

